République Française
Département de La Réunion

COMMUNE DU TAMPON
La France dans l'Océan Indien

Arrêté n° 456 / 2025

Portant délégations de fonction temporaires, du 28 juillet au 18 août 2025 inclus, à Monsieur Jean Richard Lebon, 7e Adjoint

---

Le Maire de la commune du Tampon ;

Vu les articles L.2122-18, L.2122-21, L.2122-23 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté n° 514/2024 du 5 juillet 2024 portant attribution de délégations de fonction à Madame Laurence Mondon, 2e Adjointe,

Considérant l'absence de Madame Laurence Mondon du 28 juillet au 18 août 2025 inclus,

Considérant l'empêchement pour Madame Laurence Mondon d'exercer ses délégations pendant la période sus visée,

Considérant qu'il importe de prévoir les mesures de nature à permettre la continuité de la bonne administration communale,

Arrête

Article 1 : Les délégations de fonction consenties à Madame Laurence Mondon, en matière de :

- **Urbanisme**

- Instruction et délivrance des autorisations d'occupation des sols
- Enquêtes et suites à donner aux infractions aux règlements d'urbanisme

A l'exclusion du droit de préemption

Actes et documents soumis à signature :

→ Tout acte et document afférent à cette délégation à l'exclusion du droit de préemption

- **Établissement recevant du public**

Instruction, délivrance, contrôle, retrait des autorisations de travaux tacites ou expresses prévues par le Code de la construction et de l'habitation.

256 rue Hubert Delisle - CS 32117 - 97831 Le Tampon Cedex
Tél. 0262 57 86 86 - E-mail : gestion.courrier@mairie-tampon.fr
www.letampon.fr

Actes et documents soumis à signature :

→ Tous documents, courriers, pièces, actes et décisions tels que les actes administratifs unilatéraux, conventions, lettres, certificats, déclarations et attestations, réponses aux demandes de renseignements des administrés et usagers

- **Zone d'aménagement concertée**

Participation conventionnelle, prévue par le 4ème alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'urbanisme, des constructeurs, au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concertée.

Actes et documents soumis à signature :

→ Tous documents, courriers, pièces, actes et décisions tels que les actes administratifs unilatéraux, conventions, lettres, certificats, déclarations et attestations, réponses aux demandes de renseignements des administrés et usagers

- **Participation pour voirie et réseaux**

Participation conventionnelle, prévue par le 3ème alinéa de l'article L. 332-11-2 du code de l'urbanisme, des propriétaires pour voirie et réseaux.

Actes et documents soumis à signature :

→ Tous documents, courriers, pièces, actes et décisions tels que les actes administratifs unilatéraux, conventions, lettres, certificats, déclarations et attestations, réponses aux demandes de renseignements des administrés et usagers

- **Chemins d'exploitation agricole**

- Modernisation des chemins d'exploitation agricole sur l'ensemble du territoire
- Définition du programme, propositions d'orientations

Actes et documents soumis à signature :

→ *Tous documents, courriers, pièces, actes et décisions tels que les actes administratifs unilatéraux, conventions, lettres, certificats, déclarations et attestations, réponses aux demandes de renseignements des administrés et usagers*

et visées à l'arrêté susmentionné sont données à **Monsieur Jean Richard Lebon, 7è Adjoint** - pour la période du 28 juillet au 18 août 2025 inclus ;

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités administratives prévues à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales,

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Service est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Pierre, notifiée à l'intéressé et publiée conformément aux dispositions légales.

Fait à Le Tampon, le 9 juillet 2025

Le Maire



Patrice Thien-Ah-Koon

Le présent arrêté a été publié sur le site internet de la ville le : 18 juillet 2025

Notifié à l'intéressé le :